

CC FOREZ EST

6 place Paul Larue
42110 FEURS
FRANCE

Devis

N° : DEV00000606
Date d'émission : 08/04/2026
N° client : CLT00000954
Devis valable jusqu'au 07/06/2026

Réf. : secteur Petit Bois et rue Train-cul à Néronde

Diagnostic des réseaux avec hydrocurage préalable
Tests à la fumée et au colorant

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Rem.	Montant HT	TVA
Forfait selon le décompte joint	1,00	forfait	4 204,00 €	0,00%	4 204,00 €	20,00%

Devis gratuit

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Normale	4 204,00 €	20,00%	840,80 €

Total HT	4 204,00 €
TVA	840,80 €
Total TTC	5 044,80 €

Règlement Virement

Echéance(s)

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom LCL Saint Etienne Bergson
IBAN FR9530002037470000117126D29
BIC CRLYFRPP

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 07/05/2026

Art 1 Champ d'application

Les présentes conditions générales sont applicables à toutes prestations de services effectuées par l'organisme d'inspection RESOTEC CONTROLES dans le cadre d'un diagnostic de réseaux

Art 2 Commande

Les interventions sont limitées à celles indiquée sur tout document faisant office d'ordre de service : bon de commande, devis signé, contrat ou accusé de réception de commande orale.

Les tarifs de RESOTEC CONTROLES ne peuvent être considérés comme une offre ferme et contractuelle. En effet, certaines modifications peuvent avoir eu lieu depuis la parution de ces documents.

En cas de commande orale sans devis préalable un accusé de réception de commande orale vous sera transmis garantissant que la facturation sera pratiquée conformément à l'offre de prix en vigueur déjà en votre possession.

Toute ré-intervention demandée suite à non-conformité fera l'objet d'une commande supplémentaire.

Art 3 Confidentialité

RESOTEC CONTROLES et son personnel s'engagent à ne divulguer aucune information ou document dont il pourrait avoir connaissance lors de l'exécution de la prestation, sans l'accord écrit du client. Il en va de même pour les rapports d'inspection. Cependant, la loi peut obliger RESOTEC CONTROLES à diffuser des informations sans prévenir son client au préalable. Ces documents pourront toutefois être diffusés directement au maître d'œuvre du chantier sauf avis contraire spécifié par le client dans le marché correspondant.

Art 4 Délais

Nous nous efforçons de respecter des délais d'intervention raisonnables fixés avec le client, cependant le dépassement de celui-ci ne pourra en aucun cas entraîner l'annulation de la commande.

Art 5 Obligations du client

La prestation est effectuée par RESOTEC CONTROLES qui en assurera la responsabilité et qui se tient à la disposition du client dans les lieux définis par la commande selon un planning établi en fonction des impératifs de la mission. Le client s'engage à assurer l'accès aux chantiers et installations à inspecter. Toute difficulté d'accès ou tout réseau implanté à plus de 3 m de profondeur devra être au préalable spécifié afin que RESOTEC CONTROLES prenne les mesures nécessaires à la bonne réalisation de la prestation.

Le client ou toute personne mandatée par lui, devra être présent pendant toute la durée du contrôle ou être à la disposition de l'inspecteur.

Les pré-requis suivant doivent nous être communiqués pour pouvoir intervenir : localisation précise du chantier, conditions d'accès, plan des réseaux (avec nature des matériaux, Ø et quantité), hauteur de nappe éventuelle et contact sur le chantier.

Art 6 Conditions d'exécution – techniques

Les contrôles de diagnostic de réseaux sont effectués :

- Pour les inspections visuelles ou télévisuelles : selon la norme NF EN 13508-2+A1
- Pour les contrôles d'étanchéités : selon les normes NF EN 1610 (réseaux gravitaires) et NF EN 805 (test des réseaux sous pression)

Les diagnostics de réseaux sont effectués pour l'ensemble selon la norme NF EN 13508-2+A1. Le curage des réseaux sera réalisé par un prestataire extérieur. Celui-ci doit être en bon état de propreté afin de pouvoir réaliser une prestation de qualité. Le niveau d'effluent dans le réseau ne doit pas dépasser 20%, dans le cas contraire des moyens de dérivation et/ou de pompage seront négociés.

Les inspections visuelles ou télé visuelles seront réalisés conformément à la commande.

Un test d'écoulement précède l'inspection. Ce dernier est à la charge du client.

Concernant le contrôle d'étanchéité, la réglementation prévoit que l'ensemble du réseau posé soit contrôlé.

Le choix du test à l'air ou à l'eau et le protocole utilisé sont définis par le client ; dans le cas contraire, l'organisme de contrôle utilisera le protocole :

- LC à 100mB pour les canalisations et branchements
- LD à 200mB lorsque la canalisation sera sous moins de 2 m de nappe d'eau (avec accord du client).
- LB à 50mB pour les regards et boîtes de branchements (<1250mm).
- A l'eau à la pression de service donnée par le client (CCTP) pour les réseaux fonctionnant sous pression (refoulement)

Toutes dérogations aux règles fixées par les textes normatifs en vigueur devront nous être précisées avant intervention.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

SAS RESOTEC CONTROLES

Siège : 67 rue de la Victoire 42140 GRAMMOND | Dépôt – établissement secondaire : 70 chemin des Granges 42340 VEAUCHE

Art 7 Paiement

Le tarif applicable est celui accepté par le client et précisé dans le devis à la date de signature par le client. Les prix s'entendent hors taxe avec la T.V.A. en sus au taux en vigueur au jour de la facturation. Le devis est valable pour une durée de 6 mois à compter de la date spécifiée sur celui-ci.

Les coûts supplémentaires non prévus au devis, s'avérant nécessaires à la réalisation de la prestation, sont à la charge du client.

Les prestations réalisées hors cadre normal (horaires, jours fériés, ...) feront l'objet d'une majoration conformément à nos tarifs usuels. Le règlement ne peut en aucun cas excéder 30 jours à compter de la date d'émission de la facture sauf accord avec RESOTEC CONTROLES. Aucun escompte ne sera consenti pour paiement anticipé.

Pénalités de retard : les frais pour paiement en retard seront calculés au taux légal en vigueur.

Le règlement peut se faire par virement, traite ou chèque bancaire à l'ordre de RESOTEC CONTROLES après accord mutuel.

Art 8 Manquement – suspension – résiliation

RESOTEC CONTROLES ne peut être considérée comme responsable ou manquant à ses obligations contractuelles si ces manquements sont dus à la survenance d'une part d'un manquement aux obligations réglementaires du client ou d'autre part d'un cas de force majeure. La force majeure désigne tous les événements indépendants de la volonté de RESOTEC CONTROLES imprévisibles et imparables de quelque autre nature que ce soit, catastrophes naturelles, intempéries, sabotages, embargo, interruptions ou retards dans les transports ou moyens de communication ou approvisionnement en matières premières, énergie ou composants, actes ou règlements émanant d'autorités publiques, civiles ou militaires (y compris les retards dans l'obtention d'autorisations ou permis de toute sorte), guerre, ... ; qui ont pour effet de rendre le contrat inexécutable de manière momentanée ou définitive.

Dès la survenance d'un tel événement, RESOTEC CONTROLES le notifie à l'acheteur et les délais d'exécution prévus sont prolongés de plein droit de la durée de l'événement.

Si la durée de l'événement de force majeure est supérieure à 3 mois, l'une ou l'autre des parties peuvent résilier par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation étant acquise de pleins droits quinze (15) jours après la réception de la lettre recommandée.

Tout manquement au point 3- Confidentialité, ainsi qu'au point 8- Manquement – suspension – résiliation (*manquement aux obligations réglementaires du client*) peut entraîner immédiatement et de plein droit la résiliation du contrat de prestation conclu entre les parties. Toute partie du contrat qui est achevée à la date de la résiliation sera définitivement acquise par RESOTEC CONTROLES, le client s'engage à en payer le prix.

Art 9 Droit applicable – langue du contrat – litiges

Toutes les prestations proposées par RESOTEC CONTROLES doivent répondre aux exigences du droit français en vigueur le temps de la prestation. L'ensemble des devis, factures, documents divers, réalisé par RESOTEC CONTROLES est rédigé en Français de France.

Pour toutes contestations, le Tribunal de Commerce de Saint Etienne est le seul compétent, quel que soit le mode de paiement et même en cas de pluralité de défendeurs et d'appel en garantie. Toutes clauses contraires de nos contractants, y compris de domiciliation des faits acceptées d'eux ne pourra nous être opposées et paralyser la présente attribution de juridiction.

Les traites ou remboursements ne dérogent en rien cette clause attributive de juridiction.

Art 10 Compensation

Les parties conviennent expressément que toutes les dettes et créances réciproques qu'elles détiennent l'une vis-à-vis de l'autre au titre de relations commerciales qu'elles entretiennent sont connexes, de telle sorte qu'elles se servent mutuellement de garantie et se compensent entre elles, alors même que les conditions requises par la loi pour la compensation légale ne seraient pas toutes réunies.

Art 11 Réclamation client et appels

En cas de réclamations/appels clients concernant nos prestations en contrôle de réception, RESOTEC CONTROLES dispose d'une procédure de traitement des réclamations/appels clients disponible sur simple demande et décrivant le processus de traitement d'une réclamation/appel.

Art 12 Reproduction des rapports

RESOTEC CONTROLES demande à ses clients de ne reproduire ses rapports sans leur autorisation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026

SAS RESOTEC CONTROLES

Siège : 67 rue de la Victoire 42140 GRAMMOND | Dépôt – établissement secondaire : 70 chemin des Granges 42340 VEAUCHE

COMMUNE DE NÉRONDE
Réhabilitation du réseau d'assainissement

Rue Traine-cul et secteur du Petit Bois- TESTS EN AMONT D'ÉTUDE DE TRAVAUX

AVERTISSEMENT

Le détail quantitatif ci-après est donné à titre d'information pour permettre à l'entreprise le chiffrage des travaux, mais ne constitue en aucun cas une limite aux prestations à réaliser. Les prix portés sur ce devis s'entendent pour un achèvement parfait de tous les ouvrages, toutes fournitures, main d'œuvre et moyens d'exécution inclus, étant bien entendu que les plans, devis et autres documents du dossier ne peuvent contenir l'énumération et la description complète de tous les ouvrages. Le marché est passé par application de prix unitaires. Ces prix sont appliqués aux quantités réellement exécutées.

La réalisation du présent marché devra impérativement respecter tous les textes, dispositions, spécifications, prescriptions et autres, régissant les travaux objet des marchés

Codes	Désignation de l'ouvrage	Unité	Quantité	Prix Unitaire (en €)	Prix total H.T. (en €)
	<u>TESTS EN AMONT D'ETUDE</u>		-		
	<u>UNITAIRE :</u>		-		
TEU.1	Amenée et rempli du matériel (ITV et fumée)/Signalisations de chantier/Démarches préparation de chantier	F	1	300,00 €	300,00 €
TEU.2	Rapports des essais	F	1	150,00 €	150,00 €
TEU.3	Contrôle de réseau par caméra vidéo		-		
TEU.3.0	Curage du réseau en amont de l'intervention (matériel et main d'œuvre)	F	1	700,00 €	700,00 €
TEU.3.1	- Réseau Ø > 600	ml	50	2,00 €	100,00 €
TEU.3.2	- Réseau Ø 250	ml	415	2,00 €	830,00 €
TEU.3.3	- Réseau Ø inconnu (supposé ≤ 200)	ml	42	2,00 €	84,00 €
TEU.3.4	- Regard	U	13	30,00 €	390,00 €
TEU.4	Test à la fumée		-		
TEU.4.1	- Zone 1	F	1	600,00 €	600,00 €
TEU.4.2	- Zone 2	F	1	600,00 €	600,00 €
TEU.4.3	- Zone 3	F	1	300,00 €	300,00 €
TEU.5	Test au colorant (matériel et main d'œuvre)	U	1	150,00 €	150,00 €
			-		
TOTAL TRAVAUX HT					4 204,00 €
TVA 20 %					840,80 €
TOTAL TRAVAUX TTC					5 044,80 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260506-1562026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026